

Arrêté n° 1762 CM du 2 octobre 2024 portant nomination de M. Yves CHERI DIT LENAULT en qualité d'agent comptable par intérim de l'établissement dénommé Centre hospitalier de la Polynésie française

(NOR : DBF24000141AC)

Paru in extenso au journal officiel n°112 N du 04/10/2024 à la page 18449 dans la partie ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 04/10/2024

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 83-181 AT du 4 novembre 1983 modifiée relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier territorial de la Polynésie française (hôpital de Mamao) ;
Vu l'arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté du 2 février 2018 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;
Vu l'arrêté n° 1450 CM du 3 août 2022 portant nomination de M. Dominique RAVIN en qualité d'agent comptable de l'établissement dénommé Centre hospitalier de la Polynésie française ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 2 octobre 2024,

Arrête :

Article 1er

M. Yves CHERI DIT LENAULT est nommé en qualité d'agent comptable par intérim de l'établissement dénommé Centre hospitalier de la Polynésie française à compter du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2024.

Art. 2

Il est mis fin aux fonctions de M. Dominique RAVIN à compter du 31 octobre 2024 minuit.

Art. 3

M. Yves CHERI DIT LENAULT est dispensé de cautionnement.

Art. 4

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, et le ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 octobre 2024.

Pour le Président absent :

La vice-présidente, ministre des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes et des relations avec les institutions,
Minarii GALENON-TAUPUA

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,
Warren DEXTER

Le ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée,
Cédric MERCADAL